

FICHE SYNOPTIQUE SUR LA PROTECTION SOCIALE AU SÉNÉGAL

Profil du pays

La population du Sénégal est estimée à 16,7 millions d'habitants en 2020, avec une croissance démographique rapide. La population devrait atteindre 20 millions d'habitants d'ici 2027. Cette population est jeune : 48 % de l'effectif a moins de 18 ans et 52 % moins de 20 ans. La population est également marquée par une légère majorité de femmes (50,2 %) par rapport aux hommes. La population rurale est généralement plus jeune, avec un groupe d'âge actif plus restreint que dans les zones urbaines.

La réduction de la pauvreté a connu un net ralentissement entre 2005 et 2011, passant de 48,3 % à 46,7 %, après une période de réduction rapide depuis 2001 où le taux de pauvreté s'élevait à 55,2 % (ESPS, 2011 ; PSE, 2014). Le taux d'extrême pauvreté semble avoir stagné autour de 7 % au cours de la période 2005-2011. La situation des jeunes et de l'emploi est préoccupante. La taille de la cohorte est passée de 200 000 nouveaux entrants sur le marché du travail en 2000 à 300 000 en 2015 et passera à environ 400 000 en 2025. Le marché de l'emploi est incapable de répondre à cette augmentation, malgré les réalisations du PSE.

Situation de la protection sociale

Le système de protection sociale du Sénégal est basé sur la vision de la Stratégie nationale de Protection sociale (2016-2035) (SNPS) qui stipule "A l'horizon 2035, le Sénégal dispose d'un système de protection sociale inclusif, ancré dans la culture nationale et garanti par l'Etat à travers les lois". Il repose essentiellement sur trois piliers : un système contributif, un système non contributif et un système mixte.

Le système contributif est mis en œuvre par les *Institutions de Prévoyance Sociale* (IPS) qui couvrent les salariés du secteur privé formel à travers la *Caisse de Sécurité Sociale* (CSS), l'*Institut de Prévoyance Sociale pour la Vieillesse* (IPRES) et les *Institutions d'Assurance Maladie* (IPM). Les fonctionnaires sont couverts par la *Caisse nationale de retraite* (FNR) et le budget de l'État pour les prestations médicales. En 2017, le nombre d'employés du secteur privé bénéficiant d'une protection sociale était estimé à 355 835, et le nombre de fonctionnaires du secteur public était de 99 009 personnes. Cependant, la grande majorité des travailleurs sont engagés dans l'économie informelle, qui représente 97,3% des entreprises sénégalaises (RGE 2017). Le défi d'étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle se pose alors avec acuité.

Le système non contributif regroupe un nombre de programmes phares lancés ou renforcés par le gouvernement du Sénégal dans le cadre de l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent. Parmi ces programmes, financés par le budget de l'Etat et les partenaires extérieurs, figurent (i) le *Programme National de Bourses de Sécurité Familiales* (PNBSF) qui verse une allocation trimestrielle de 25.000 F CFA à 316.941 familles en 2018 ; (ii) le *programme d'alimentation scolaire* qui couvre 25% des écoles en 2017 ; et (iii) la *Carte d'Egalité des Chances* (CEC) distribuée à 50.006 personnes vivant avec un handicap en 2017. Ces programmes sont complétés par des initiatives autour de la résilience aux chocs et d'autres offrant des soins de santé gratuits aux enfants (0 à 5 ans), aux personnes âgées et pour une liste déterminée de soins, comme la dialyse. Afin de remédier à la fragmentation et de mieux coordonner les programmes non contributifs, le Sénégal a lancé un outil de ciblage des ménages les plus vulnérables : *le Registre national unique* (RNU) qui a permis d'identifier plus de 442 053 ménages.

Enfin, en 2013, le gouvernement a lancé le **programme de Couverture Maladie Universelle (CMU)**, basé sur un mode de financement mixte, dont les cotisations sont partiellement subventionnées par l'Etat, à travers la mise en place d'un large réseau de mutuelles communautaires de santé. Ce mécanisme aurait permis de booster le taux de couverture en santé, estimé à 49 % en 2019.